

INFORMATIONS POUR LES EMPLOYEURS DE PVTISTES EN 2021 AU CANADA

Cet article s'adresse aux employeurs canadiens qui souhaitent recruter des Français, des Belges ou d'autres participants à l'initiative Expérience Internationale Canada (EIC) mise en place par le gouvernement du Canada.

LE PVT, UN PERMIS SANS DÉMARCHE OU FRAIS POUR L'EMPLOYEUR !

Parmi les permis EIC, on retrouve le Permis Vacances-Travail (PVT), un permis de travail ouvert très populaire chez les 18-35 ans.

Habituellement (hors pandémie de Covid-19), les détenteurs d'un PVT obtiennent leur permis et partent ensuite au Canada, où ils ont la possibilité de chercher un emploi auprès de n'importe quel employeur, dans n'importe quelle ville canadienne et de changer d'employeur à tout moment.

En 2021 (pendant la pandémie de Covid-19), le gouvernement du Canada a décidé de limiter les déplacements vers le Canada aux motifs non discrétionnaires. Pour les candidats au PVT (que l'on appelle les « pvtistes »), cela signifie qu'ils doivent trouver un emploi à distance avant de pouvoir se rendre au Canada.

Les deux cas de « pvtistes » qui peuvent postuler dans votre entreprise

- Ceux qui ont obtenu un PVT Canada 2019 ou 2020 : ces pvtistes ont déjà leur permis de travail (sous la forme d'une « lettre d'introduction ») et peuvent partir au Canada dès qu'ils obtiennent une offre d'emploi à leur nom.

Ceux qui sont candidats au PVT Canada 2021 : ces pvtistes n'ont pas encore leur permis de travail. Une fois qu'ils obtiennent une offre d'emploi à leur nom, ils sont en mesure de présenter une demande de PVT auprès des autorités canadiennes.

Le PVT, un permis sans démarche ou frais pour l'employeur !

En tant qu'employeur de pvtistes :

- Vous n'avez aucun frais à payer !
- Vous n'avez pas à démontrer des efforts de recrutement et des difficultés d'embauche.
- Vous pouvez proposer un emploi de quelques mois : même si le PVT a une durée maximale d'un an (pour les Belges) ou de deux ans (pour les Français), vous pouvez tout à fait proposer au candidat un emploi de 2 ou 3 mois, par exemple. Si vous êtes tous les deux satisfaits de votre collaboration, vous pourrez continuer à travailler ensemble par la suite. Si ça n'est pas le cas, le pvtiste aura la possibilité de continuer son PVT en voyageant ou en travaillant, au gré de ses envies.
- Vous n'avez qu'une seule démarche à faire : rédiger une offre d'emploi au candidat que vous avez retenu. Vous n'avez par conséquent pas à faire appel à un avocat ou un consulat en immigration.

Cette offre doit inclure les informations suivantes :

- Dénomination sociale de l'entreprise et nom commercial de l'entreprise
- Titre du poste
- Lieu de travail physique, y compris la ville et la province ou le territoire
- Fonctions principales du poste
- Date prévue de début de l'emploi
- Durée prévue de l'emploi
- Coordonnées principales de l'employeur
- Rémunération et nombre d'heures de travail

Pour retrouver ces informations sur le site du gouvernement du Canada :
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic/devenir-candidat.html>

En résumé : pour embaucher un pvtiste, c'est aussi simple que pour embaucher un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada.

Sous quels délais un pvtiste peut-il prévoir d'arriver au Canada ?

Pour les candidats disposant d'une lettre d'introduction pour le PVT

- Demandez-lui sous quel délai il est en mesure de partir (s'il est actuellement engagé professionnellement et/ou s'il doit donner un préavis pour son logement).
- Notez qu'il devra, à son arrivée au Canada, se placer en quarantaine incompressible pendant 14 jours (mais le télétravail est envisageable selon le poste que vous lui proposez).

Pour les candidats ne disposant pas encore d'une lettre d'introduction pour le PVT (candidats au PVT Canada 2021)

Il faut prendre en compte la durée de traitement des demandes de PVT :

- Environ 1 à 3 semaines pour recevoir une invitation à présenter une demande de PVT.
- Dès que la demande est complète et que le pvtiste a fourni ses données biométriques, il faut compter en général de 4 à 8 semaines de traitement de demandes par les autorités canadiennes (mais ça pourrait être plus rapide !).
- Notez qu'il devra, à son arrivée au Canada, se placer en quarantaine incompressible pendant 14 jours (mais le télétravail est envisageable selon le poste que vous lui proposez).

Que faire si la date d'arrivée du pvtiste change ?

- Si le traitement de sa demande de PVT a été plus rapide que prévu : rédigez une nouvelle offre en avançant le date de début de l'emploi.
- Si le traitement de sa demande de PVT dépasse la date de début de l'emploi : rédigez une nouvelle offre (ou un avenant) avec la nouvelle date de début.

Dans les deux cas : précisez bien que votre entreprise continue d'exercer malgré les restrictions sanitaires.

Si vous avez des questions au sujet de l'embauche des participants au PVT, n'hésitez pas à les poser en commentaire de [cet article](#).